

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 8*Objet :*
*Taux imposition 2020**Date de convocation :*

25 juin 2020

Date d'affichage :

25 juin 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt
Le 2 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX

Pouvoirs :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Jean-Pierre ANGLAS
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	22.13 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %

Le produit fiscal résultant des 2 taux votés s'élève à 639 730 €.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

COMMUNE : 087 LAFRANCAISE

ARRONDISSEMENT : 82 MONTAUBAN

TRESORERIE SPL : TRES.DE LAFRANCAISE



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2020 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	10,45	>>>	2 668 000	278 806
Taxe foncière (bâti).....	22,13	>>>	2 108 000	466 500
Taxe foncière (non bâti).	108,54	>>>	159 600	173 230
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				44 597
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				>>>
Total :				639 730

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

971 939 - 70 883 - 278 806

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6) - Total allocations compensatrices (7) - Produit de la CVAE (9) - Versement GIR (11) - Prélèvement GIR (11) - TASCOM (10) - DCRTP (11) - Produit prévu de la TH (11) = 639 730

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) (12) = 17 480

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) (12) = 639 730

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) (12) = 639 730

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

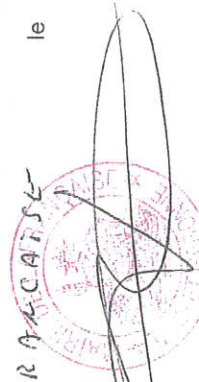
Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (8)	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe foncière.....	639730	22,13	22,13	2 108 000	466 500
Taxe foncière (non bâti).....	639730	108,54	108,54	159 600	173 230
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	0
Produit à taux constants (hors TH) (6 décimales)				2 108 000	466 500
Produit à taux constants (hors TH)				159 600	173 230
Produit à taux constants (hors TH)				639 730	639 730

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A MONTAUBAN
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
JEAN-MICHEL POUX
le 12 MARS 2020

Le préfet,
le

A LAFRANCAISE le 21/7/2020
Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

AR PREFECTURE
082-21820087
200702-DELIB22207-DE
Page 1e 06/02/20

N° 1259 CCMI
TAUX
FDL
2020

COMMUNE : 087 LAFRANCAISE

ARRONDISSEMENT : 82 MONTAUBAN

TRESORERIE SPL : TRES.DE LAFRANCAISE



N° 1259 COMMUNE
TAUX
FDL
2020

AR PREFECTURE
 082-21824087
 20200702-DELIB22207-DE
 Vu le (6/02/20)
ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	42 756
Taxe foncière (bâti) :	1 343
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	26 784
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES (13)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

	39 053
--	--------

3. CVAE (15)

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises >>>
- b. CVAE : part dégrèvée >>>
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées >>>
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées >>>

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2020 (15)	Taux 2019 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) (17)
	national (13)	départemental			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	28,06	70,15	8,81000	61,34
Taxe foncière (non bâti).	49,72	120,18	300,45	26,65000	273,80
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	>>>	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			31,48